



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC PIERRE-DE-SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 219-2023

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement numéro 219-2023 modifiant le règlement de permis et certificats RU-210-2020 de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella.

AVIS PUBLIC est donné :

QUE lors de la séance tenue le 1^{er} mai 2023, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution le projet de « règlement numéro 219-2023 modifiant le règlement de permis et certificats RU-210-2020 de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella»;

QU' une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 juin 2023 à 19h30 à la salle du conseil sur le projet de règlement. L'objet de cette consultation est d'expliquer la teneur du projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire;

QUE le projet de règlement numéro 219-2023 modifie le règlement de permis et certificats RU-210-2020 afin de corriger certains points ;

QUE le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 444, rang Saint-Antoine à Saint-Gérard-Majella et sur le site internet de la Municipalité sous l'onglet règlements à l'adresse suivante : www.saintgerardmajella.ca

QUE le projet règlement s'applique pour l'entièreté du territoire de la municipalité de Saint-Gérard-Majella.

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 23^e jour du mois de mai 2023.


Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23 mai 2023.


Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière